ID: 078-217800341-20210325-2021MARS07-DE

DEPARTEMENT DES YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'AUBERGENVILLE COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
08	MARS	2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an Deux mille vingt et un, le 25 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON.**

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

Étaient présents : M. BERTHON, M. BLONDEAU, M. CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT, Mme GIMENO

Etait absente excusée : Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Etait absente: Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	18 mars 2021
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	18 mars 2021

Objet : Vote des taux de fiscalité directe pour l'année 2021

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion finances pour présentation du DOB en date du 10 mars 2021

Mme le Maire expose qu'elle tient compte de la nouvelle réforme fiscale et qu'elle reprend à son profit le taux du département, soit 11.58 %. Il y aura un coefficient correcteur pour recalculer le nouveau taux donc pas d'augmentation pour les administrés du prix à payer pour la taxe foncière sur le bâti. Le taux d'imposition communal reste inchangé.

Le Conseil Municipal **décide** par **14 voix POUR**, de ne pas augmenter les taux fiscaux et de les fixer pour l'année 2021 comme suit

Taxes	2020 En %	2021 En %
Taxe d'habitation	11.81	11.81
Taxe foncière sur le bâti + part		17.76 + 11.58
départementale de TFBT pour 2021	17.76	= 29.34
Taxe foncière sur le non bâti	61.60	61.60

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet et M. le Comptable du Trésor de Montfort-l'Amaury.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire Marie-Christine CHAVILLON